

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

### Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

---

La **SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**

Inscrite au RCS de Caen sous le Numéro 345.130.488

Dont le Siège Social se trouve **Z.I Route de Paris – 14120 MONDEVILLE**

Organise du **22 NOVEMBRE 2017 AU 28 NOVEMBRE 2017**

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat **sur l'ensemble des magasins 8 A HUIT** en France Métropolitaine participant à l'opération (voir liste des magasins participants en annexe 1).

Un jeu dénommé : "**LES 40 ANS 8 à Huit !**".

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

### Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (corse incluse).

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu concours en vigueur en France. La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

**Tout participant âgé de moins 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur** pour participer au jeu et accepter le présent règlement.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation, et le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

### Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

---

Un bulletin de participation sera disponible **soit dans le prospectus «LES 40 ANS 8 à Huit» distribué dans les boîtes aux lettres, soit dans chaque magasin participant.**

Pour participer, il suffit de venir retirer un bulletin de participation en magasin, de le remplir de ses nom, prénom et adresse et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet située à l'intérieur des magasins participant à l'opération jusqu'au **28 Novembre 2017, une heure avant la fermeture du magasin.**

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

### Article 4. SELECTION DU GAGNANT PAR MAGASIN

**UN TIRAGE AU SORT sera effectué le dernier jour de l'opération, une demi-heure avant la fermeture du magasin par le responsable de chaque magasin le 28 Novembre 2017** pour désigner **LE GAGNANT PAR MAGASIN** parmi tous les bulletins de participation se trouvant dans l'urne

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

**La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées.**

### Article 5. PRESENTATION DU LOT PAR MAGASIN

→ **UNE PLATINE Tourne disque Vinyle H.TURN II - HALTERREGO** d'une valeur de **79.90 € TTC.**

### Article 6. ACHEMINEMENT DES LOTS

Les lots mis en jeu sont présentés sous réserve de leurs disponibilités chez le fournisseur. Si l'organisateur se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques des lots mis en jeu sont données à titre purement indicatif. De tels éléments remplissent exclusivement une fonction d'illustration et ne saurait en aucun cas acquérir une valeur contractuelle.

A défaut d'indication contraire, les lots décrits sont dépourvus de toutes options ou accessoires. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, ainsi que les éventuelles formalités administratives afférentes restent à la charge exclusive du gagnant.

L'adresse postale fournie par le gagnant pour l'attribution de son gain ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne différente à celle qui a été déclaré lors de l'inscription au jeu.

L'organisateur se contente de délivrer les produits et ne revêt nullement la qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur, de distributeur des produits, quel qu'il soit et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conforme des gains et ne saurait être tenu pour responsable des dommages, directs ou indirects causés par une telle utilisation non conforme.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci.

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeables, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Toutes les marques ou nom de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la **Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE** se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition.

Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

### **Article 7. DESIGNATION DES GAGNANTS**

---

**Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).**

**LES GAGNANTS** seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

**Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courrier ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.**

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publicitaire, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

### **Article 8. UN SEUL PRIX PAR FOYER**

---

**Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même @mail).**

**Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

### **Article 9. DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

---

Conformément à la directive 95-46-CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 24 Octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi française Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé ce qui suit :

- Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques et un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi) de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données les concernant.

**Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.**

Le présent jeu est organisé dans le respect de la loi de confiance dans l'économie numérique et qui impose d'obtenir un consentement préalable du participant avant prospection.

Une case à cocher pour chaque consentement (règles du jeu, accord pour recevoir des offres commerciales ou des newsletters) est obligatoire.

### Article 10. REMBOURSEMENT

---

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront **remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.71 Euros).**

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE -SERVICE COMMUNICATION «Les 40 ans 8 à Huit», 93 Avenue de Paris CS 15105 - 91342 MASSY CEDEX**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- Le nom du participant, son prénom, son adresse postale et son adresse email (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisi sur leur formulaire d'inscription au jeu), un RIB (relevé d'identité bancaire) ou un RICE, la date et l'heure de ses participations et dès sa disponibilité une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionné sur la facture de l'opérateur téléphonique. Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, mal adressée, erronée, ou envoyée hors délais ne sera pas prise en compte. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou courrier électronique.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

### Article 11. DROIT DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

---

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

- Au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

### Article 12. RECLAMATIONS

---

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune contestation ne sera prise en compte Huit jours après la clôture du jeu.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 28 NOVEMBRE 2017** le cachet de la poste faisant foi.

La **Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE** sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

### Article 13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

---

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

### Article 14. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

---

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE -SERVICE COMMUNICATION «Les 40 ans 8 à Huit», 93 Avenue de Paris - CS 15105 - 91342 MASSY CEDEX.**

### Article 15. LOI APPLICABLE

---

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur du jeu conformément à l'article 14 du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

### Article 16. TOUTE REPRODUCTION DE CE REGLEMENT EST INTERDITE

---

Ce règlement est une création intellectuelle originale qui par conséquent entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriétés intellectuels.

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

---

Toutes personnes qui porteront atteinte aux droits de propriétés intellectuels attachés aux différents objets du présent règlement seront coupables de délit de contrefaçon et passibles de sanctions pénales prévues par la loi.

### **Article 17. CONVENTION DE PREUVE**

De convention expresse entre le participant et l'organisateur du jeu, les systèmes et fichiers informatiques de l'organisateur du jeu feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre ladite société et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, captures d'écran, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

### **Article 18. DEPOT ET CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé **chez la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO – DELARUE**, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site [www.huissier-lyon-mornant.fr](http://www.huissier-lyon-mornant.fr)

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **25 OCTOBRE 2017** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

**TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.**

# REGLEMENT DE JEU

## « LES 40 ANS 8 à Huit »

### LISTE DES MAGASINS

Nom du magasin	Adresse1	Code postal	VILLE	Téléphone
8 à Huit AIX EN PROVENCE Cordeliers	63-65 rue des Cordeliers	13100	AIX EN PROVENCE	04 42 27 72 74
8 à Huit AIX EN PROVENCE Schuman	1 ROBERT SCHUMAN	13090	AIX EN PROVENCE	04 42 59 08 57
8 à Huit ARGENTAN	22 avenue du Maréchal Foch	61200	ARGENTAN	02 33 67 10 81
8 à Huit ARRAS Lanvin	Place Marc Lanvin	62000	ARRAS	03 21 73 68 68
8 à Huit ATHIS MONS 18 avril	101 avenue du 18 avril	91200	ATHIS MONS	01 69 57 06 76
8 à Huit AVESSAC	6 ROUTE DE PLESSE	44460	AVESSAC	02 99 91 00 33
8 à Huit AVIGNON Lices	18-20 rue des Lices	84000	AVIGNON	04 90 82 95 41
8 à Huit BANNALEC	8 RUE NATIONALE	29380	BANNALEC	02 98 39 85 37
8 à Huit BEAUVAIS bp	14 RUE DE CLERMONT	60000	BEAUVAIS	03 44 48 27 69
8 à Huit BEINHEIM	25 rue Principale	67930	BENHEIM	03 88 86 32 12
8 à Huit BEL AIR DE COMBREE	2 BIS RUE DE BRETAGNE	49520	BEL AIR DE COMBREE	02 41 61 53 41
8 à Huit BELLEHERBE	Le Bourg	25380	BELLEHERBE	03 81 44 36 16
8 à Huit BETTON	Centre Commercial du Trégor	35830	BETTON	02 99 55 94 48
8 à Huit BEZIERS Les Halles	6, rue Flourens	34500	BEZIERS	04 67 49 36 39
8 à Huit BIESHEIM	8 GRANDE RUE	68600	BIESHEIM	03 89 30 31 47
8 à Huit BONNEVAL	4 place de l'Eglise	28800	BONNEVAL	02 37 47 22 40
8 à Huit BORMES LES MIMOSAS PIN	38 PLACE DU PIN	83230	BORMES LES MIMOSAS	04 94 71 06 31
8 à Huit BOUILLARGUES	RUE DE LA POSTE	30230	BOUILLARGUES	04 66 20 71 81
8 à Huit BOURRON MARLOTTE	14 rue Murger	77780	BOURRON MARLOTTE	01 64 45 90 85
8 à Huit BOUXWILLER	66 Grand rue	67330	BOUXWILLER	03 88 70 71 25
8 à Huit BOZEL	8 rue du 8 mai 1945	73350	BOZEL	04 79 55 03 67
8 à Huit CABOURG	65 AVENUE DE LA MER	14390	CABOURG	02 31 24 00 26
8 à Huit CAEN	Place de la Liberté	14000	CAEN	02 31 52 19 48
8 à Huit CAEN Boutiques	41 rue des Boutiques	14000	CAEN	02 31 44 25 94
8 à Huit CALVINET	Le Bourg	15340	CALVINET	04 71 49 91 65
8 à Huit CAMBRAI	23 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny	59400	CAMBRAI	02 27 78 64 34
8 à Huit CANISY	27 rue Jean Follain	50750	CANISY	02 33 56 02 34



# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

8 à Huit CANNES LA BOCCA	6-8 RUE JEAN GRAS	06150	CANNES LA BOCCA	04 93 48 91 96
8 à Huit CAROLLES	21 rue de la Division Leclerc	50740	CAROLLES	
8 à Huit CAROMB	ROUTE D'AUBIGNAN	84330	CAROMB	04 90 62 34 24
8 à Huit CHADRAC	avenue Pierre et Marie Curie	43770	CHADRAC	04 71 04 93 08
8 à Huit CHARLEVILLE MEZIERES Blanc	22 rue Louis Blanc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
8 à Huit CHATENOIS	38 rue Maréchal	67730	CHATENOIS	03 88 82 35 46
8 à Huit CHATILLON EN DIOIS	Rue du Reclus	26410	CHATILLON EN DIOIS	04 75 21 14 66
8 à Huit CONCHES EN OUCHE	34 place Carnot	27190	CONCHES EN OUCHE	02 32 30 22 30
8 à Huit CONDE EN BRIE	1 zone de la Gare	02330	CONDE EN BRIE	03 23 82 48 69
8 à Huit CONFLANS SUR LANTERNE	1 AVENUE PARMENTIER	70800	CONFLANS SUR LANTERNE	03 84 49 85 42
8 à Huit CONLIE	43 place des Halles	72240	CONLIE	02 43 20 50 69
8 à Huit COSTAROS	Le Bourg	43490	COSTAROS	06 84 50 22 56
8 à Huit COUCOURON	Avenue Joseph Bonhomme	07470	COUCOURON	04 66 46 13 76
8 à Huit COUCY LE CHATEAU	1 avenue de Framlingham	02380	COUCY LE CHATEAU	03 23 52 48 59
8 à Huit COUZA	10 avenue des Corbières	11190	COUZA	
8 à Huit COURRIERES	17 rue Jean Jaurès	62710	COURRIERES	03 21 20 06 66
8 à Huit DIGNES	23 BOULEVARD GASSENDI	04000	DIGNES LES BAINS	04 92 31 12 96
8 à Huit DINAN	3 BOULEVARD D'EXMOUTH	22100	DINAN	02 96 39 12 85
8 à Huit DOMAGNE	RUE ST PIERRE	35113	DOMAGNE	02 99 00 02 09
8 à Huit DOUARNENEZ	15 rue Anatole France	29100	DOUARNENEZ	02 98 92 07 66
8 à Huit DOUVRES La Délivrande	28 rue du Général de Gaulle	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE	02 31 96 80 47
8 à Huit ECOUCHE	16 rue Trévin	61150	ECOUCHE	02 33 35 18 34
8 à Huit ELOYES	RUE DE L EGLISE	88510	ELOYES	03 29 32 42 08
8 à Huit EQUEURDREVILLE	41 rue de la République	50120	EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE	02 33 94 37 74
8 à Huit EQUEURDREVILLE Paix	157 RUE DE LA PAIX	50120	EQUEURDREVILLE	02 33 93 86 95
8 à Huit ESPALION	5 place Saint Georges	12500	ESPALION	05 65 44 06 18
8 à Huit FORCALQUIER	Place Martial Sicard	04300	FORCALQUIER	04 92 75 00 94
8 à Huit FORGES LES EAUX	12 place Brevière	76440	FORGES LES EAUX	02 35 90 52 64
8 à Huit FRONTIGNAN HDV	10-11 place de l'Hôtel de Ville	34110	FRONTIGNAN	04 64 51 32 89
8 à Huit GARCHES bp	173 / 179 RUE PORTE JAUNE	92380	GARCHES	01 47 01 10 15

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

8 à Huit GEMENOS	1 PLACE MARECHAL FOCH	13420	GEMENOS.	04 42 32 22 29
8 à Huit GERSTHEIM	2A rue du Moulin	67150	GERSTHEIM	
8 à Huit GIAT	Route de Saint Avit	63620	GIAT	04 73 21 73 47
8 à Huit GRAMAT	Place de la République	46500	GRAMAT	05 65 38 72 96
8 à Huit GUISCRIF	2 place de la Mairie	56560	GUISCRIF	02 97 34 11 75
8 à Huit GUISSENY	11 rue de l'Eglise	29880	GUISSENY	02 98 25 01 26
8 à Huit HORNAING	1 rue Gabriel Péri	59171	HORNAING	03 27 24 21 31
8 à Huit HYERES Liegard	1 avenue Liegard	83400	HYERES	04 94 12 40 55
8 à Huit IGORNAY	Le Bourg	71540	IGORNAY	
8 à Huit ILE DE BATZ	Creac'h Bras	29253	ILE DE BATZ	02 98 61 78 79
8 à Huit ILE DE BREHAT	Le Bourg	22870	ILE DE BREHAT	02 96 20 08 54
8 à Huit INSMING	PLACE DE L'EGLISE	57670	INSMING	03 87 01 60 18
8 à Huit KOENIGSMACKER	Place de la Halle	57970	KOENIGSMACKER	03 82 59 18 54
8 à Huit LA CHARTRE SUR LE LOIR	Place Centrale	72340	LA CHARTRE SUR LE LOIR	02 43 44 41 38
8 à Huit LA CLUSAZ	45 Place de l'Eglise	74220	LA CLUSAZ	04 50 02 43 05
8 à Huit LA ROCHE DERRIEN	24 place du Martray	22450	LA ROCHE DERRIEN	02 96 91 36 55
8 à Huit LA ROCHE SUR YON	81 rue Serpentine	85000	LA ROCHE SUR YON	02 51 37 03 56
8 à Huit LA SEYNE SUR MER	4 boulevard du 4 Septembre	83500	LA SEYNE SUR MER	04 94 94 87 36
8 à Huit LA TRONQUIERE	Route de Sousceyrac	46210	LATRONQUIERE	05 65 40 25 16
8 à Huit LAMBRES LEZ DOUAI	343 rue Gambetta	59552	LAMBRES LEZ DOUAI	03 27 96 05 97
8 à Huit LANDOS	Le Bourg	43340	LANDOS	04 71 08 28 76
8 à Huit LANGOGNE	BOULEVARD DES CAPUCINS	48300	LANGOGNE	04 66 69 03 22
8 à Huit LANMEUR	8 place Tanguy Prigent	29620	LANMEUR	02 98 67 54 45
8 à Huit LANTRIAC	Les Vigères	43260	LANTRIAC	04 71 05 01 39
8 à Huit LAPUGNOY	179 rue Pasteur	62122	LAPUGNOY	03 21 62 37 87
8 à Huit LASSAY LES CHATEAUX	22 place du 8 Mai	53110	LASSAY LES CHATEAUX	02 43 04 72 90
8 à Huit LE CHEYLARD	11 place de la République	07160	LE CHEYLARD	04 75 29 00 72
8 à Huit LE FAOUE	11 rue du Château	56320	LE FAOUE	02 97 23 09 51
8 à Huit LE FUILET	6 rue des Mauges	49270	LE FUILET	02 41 70 52 19
8 à Huit LE HUELGOAT	34 PLACE ARISTIDE BRIAND	29690	LE HUELGOAT	02 98 99 71 11

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

8 à Huit LE LUDE	3 place du Champ de Mars	72800	LE LUDE	02 43 94 13 11
8 à Huit LE RAINCY Résistance 126	126 avenue de la Résistance	93340	LE RAINCY	01 49 44 64 71
8 à Huit LE ROUGET	ROUTE D'AURILLAC	15290	LE ROUGET	04 71 46 14 74
8 à Huit LES SALLES SUR VERDON	Rue Margaridon	83630	LES SALLES SUR VERDON	04 94 70 20 56
8 à Huit LESTREM	Route de Bethune	62136	LESTREM	03 21 26 17 34
8 à Huit LEVALLOIS PERRET Hugo bp	162 RUE VICTOR HUGO	92300	LEVALLOIS PERRET	01 47 39 06 97
8 à Huit LEVALLOIS PERRET Wilson bp	104 B RUE P. WILSON	92300	LEVALLOIS PERRET	01 49 68 80 04
8 à Huit LIEPVRE	29 rue Clémenceau	68160	LIEPVRE	03 89 58 90 84
8 à Huit LIESSE	1 place de l'Hôtel de Ville	02350	LIESSE	03 23 22 21 88
8 à Huit LIVAROT	1 rue Delaplanche	14140	LIVAROT	
8 à Huit LOON PLAGE	149 rue François Mitterrand	59279	LOON PLAGE	03 28 27 39 19
8 à Huit LOOS EN GOHELLE	2 place de la République	62750	LOOS EN GOHELLE	03 21 78 61 54
8 à Huit LOUVIGNE DU DESERT	11 place Charles de Gaulle	35420	LOUVIGNE DU DESERT	02 99 98 01 28
8 à Huit LUC EN DIOIS	Chemin de la Piscine	26310	LUC EN DIOIS	04 75 21 33 63
8 à Huit LULLIN	Le Bourg	74470	LULLIN	04 50 73 88 24
8 à Huit LUNEL	105 AVENUE GAMBETTA	34400	LUNEL	04 67 71 10 20
8 à Huit LUS LA CROIX HAUTE	RUE DANIEL FAVIER	26620	LUS LA CROIX HAUTE	04 92 58 50 04
8 à Huit LYON BP CROIX ROUSSE	71, Bvd Canuts La Croix Rousse	69004	LYON BP Croix Rousse	04 78 27 98 00
8 à Huit MALBUISSON	48 grande Rue	25160	MALBUISSON	03 81 69 31 26
8 à Huit MALO LES BAINS	71 rue de la Margate	59140	MALO LES BAINS	
8 à Huit MAREUIL SUR OURCQ	1 place Marius Haussy	60890	MAREUIL SUR OURCQ	03 44 39 41 41
8 à Huit MARTIGNE SUR MAYENNE	1 rue du Port	53470	MARTIGNE SUR MAYENNE	02 43 02 53 09
8 à Huit MATOUR	5 GRANDE RUE	71520	MATOUR	03 85 59 71 84
8 à Huit METZ GARE	GARE DE METZ	57000	METZ	03 87 52 27 80
8 à Huit MEYRUEIS	1660 quai du Pont Vieux	48150	MEYRUEIS	04 66 45 65 32
8 à Huit MOLSHEIM	9 place de l'Hôtel de Ville	67120	MOLSHEIM	03 88 47 80 57
8 à Huit MONSWILLER	14 rue Haute	67700	MONSWILLER	03 88 91 14 23
8 à Huit MONTHUREUX SUR SAONE	30 RUE DE L HOTEL DE VILLE	88410	MONTHUREUX SUR SAONE	03 29 09 00 20
8 à Huit MONTPEZAT DE QUERCY	10 boulevard Lagal	82270	MONTPEZAT DE QUERCY	05 63 26 01 84
8 à Huit MONTREUIL SOUS BOIS bp	16 AVENUE ARISTIDE BRIAND	93100	MONTREUIL SOUS BOIS	01 42 87 20 38

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

8 à Huit MOUSSAC	PLACE DE L'AIRE	30190	MOUSSAC	04 66 81 61 31
8 à Huit MOUSTIERS	Le Village	04360	MOUSTIERS - SAINTE MARIE	04 92 74 66 05
8 à Huit MOUZON	12 rue de la Motte	08210	MOUZON	03 24 26 14 47
8 à Huit NANCY Leopold	2/4 cours Léopold	54000	NANCY	
8 à Huit NICE REPUBLIQUE	5 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE	06000	NICE	04 93 19 07 36
8 à Huit NIMES	89 PIERRE SEMARD	30000	NIMES	04 66 67 24 46
8 à Huit OLTINGUE	32 RUE PRINCIPALE	68480	OLTINGUE	03 89 40 70 99
8 à Huit ORCINES	9 rue des Puys	63870	ORCINES	04 73 68 72 71
8 à Huit OUESSANT	Rue Principale	29242	OUESSANT	02 98 48 81 37
8 à Huit PARAY LE MONIAL	28 rue Victor Hugo	71600	PARAY LE MONIAL	03 85 81 67 05
8 à Huit PARIS Bolivar	125 avenue Simon Bolivar	75019	PARIS	01 42 01 30 95
8 à Huit PARIS Custine	52 rue Custine	75018	PARIS	01 42 64 82 35
8 à Huit PARIS Faubourg Saint Antoine 243	243 rue du Faubourg Saint Antoine	75011	PARIS	01 44 64 88 69
8 à Huit PARIS LE GOFF	9 RUE LE GOFF	75005	PARIS	01 43 54 28 39
8 à Huit PEAULE	13 RUE ST MICHEL	56130	PEAULE	02 97 42 91 16
8 à Huit PERIERS Saint Lô	7 rue de Saint-Lô	50190	PERIERS	02 33 45 21 89
8 à Huit PEROLS	580 avenue Marcel Pagnol	34470	PEROLS	04 67 15 69 28
8 à Huit PLAIMPIED	2 rue des Gobbiers	18340	PLAIMPIED GIVAUDINS	02 48 25 57 79
8 à Huit PLENEUF VAL ANDRE	15 place de Lourmel	22370	PLENEUF VAL ANDRE	02 96 72 24 48
8 à Huit PLENEUF VAL ANDRE CHARNER	27 RUE AMIRAL CHARNER	22370	PLENEUF VAL ANDRE	02 96 72 20 95
8 à Huit PLOUAY	12 place de l'Eglise	56240	PLOUAY	02 97 33 34 35
8 à Huit PLOUBALAY	6 rue du Colonel Pleven	22650	PLOUBALAY	02 96 27 21 86
8 à Huit PLUMELIAU	28,RUE DE LA REPUBLIQUE	56930	PLUMELIAU	02 97 51 80 85
8 à Huit PORT BRILLET	13 rue des Forges	53410	PORT BRILLET	02 43 68 83 68
8 à Huit PORT EN BESSIN	6 rue de Bayeux	14520	PORT EN BESSIN	02 31 21 12 30
8 à Huit POULDREUZIC	7 RUE DE PLOZEVET	29710	POULDREUZIC	02 98 54 41 97
8 à Huit PULLIGNY	PLACE GENERAL LECLERC	54160	PULLIGNY	03 83 25 01 53
8 à Huit PULVERSHEIM	10 rue d'Ensisheim	68840	PULVERSHEIM	03 89 48 10 77
8 à Huit PUSIGNAN	2 rue du Vallon	69330	PUSIGNAN	04 72 05 15 81
8 à Huit QUETTREVILLE SUR SIENNE	18 rue de l'Eglise	50660	QUETTREVILLE SUR SIENNE	

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

8 à Huit RETHEL Colbert	22 rue Colbert	08300	RETHEL.	03 24 38 42 53
8 à Huit REXPOEDE	33-35 rue des Frères Neuville	59122	REXPOEDE	
8 à Huit RIEUX VOLVESTRE	7 place du Préau	31310	RIEUX VOLVESTRE	05 61 87 18 60
8 à Huit ROCHEFORT SUR LOIRE	2 PLACE STE CROIX	49190	ROCHEFORT SUR LOIRE	09 67 82 73 47
8 à Huit RODEZ Madeleine	2 place de la Madeleine	12000	RODEZ	
8 à Huit ROHAN	1 RUE DES NOBLES	56580	ROHAN.	02 97 51 50 19
8 à Huit RUAUDIN	48 rue Principale	72230	RUAUDIN	02 43 75 72 02
8 à Huit SAINT ANDRE LE GAZ	Rue Lavoisier	38490	SAINTE ANDRE LE GAZ	04 74 88 17 08
8 à Huit SAINT AUBIN SUR MER	42 rue Pasteur	14750	SAINTE AUBIN SUR MER	02 31 97 33 31
8 à Huit SAINT CHELY D'APCHER	117 rue Théophile Roussel	48200	SAINTE CHELY D'APCHER	04 66 31 00 02
8 à Huit SAINT FLORENT DES BOIS	3 RUE DES TAMARIS	85310	SAINTE FLORENT DES BOIS	02 51 46 79 79
8 à Huit SAINT GERMAIN DU TEIL	rue du gendarme merle	48340	SAINTE GERMAIN DU TEIL	04 66 32 67 34
8 à Huit SAINT HONORE LES BAINS	ALLEE LACRESSONNIERE	58360	SAINTE HONORE LES BAINS	03 86 30 72 00
8 à Huit SAINT JACUT DE LA MER	52 GRAND RUE	22750	SAINTE JACUT DE LA MER	02 96 27 73 59
8 à Huit SAINT JEAN DE GONVILLE	Rue de Louvetière	01630	SAINTE JEAN DE GONVILLE	04 50 56 31 72
8 à Huit SAINT JEAN DE SIXT	IMMEUBLE BEAUREGARD	74450	ST JEAN DE SIXT	450632300
8 à Huit SAINT JEAN DU GARD	PLACE DE LA REVOLUTION	30270	SAINTE JEAN DU GARD	04 66 85 34 30
8 à Huit SAINT JULIEN	9 rue de la Gare	22940	SAINTE JULIEN	02 96 42 91 48
8 à Huit SAINT MALO Châteaubriand	11 boulevard Châteaubriand	35400	SAINTE MALO	
8 à Huit SAINT MARTIN DE BELLEVILLE	Place de la Mairie	73440	SAINTE MARTIN DE BELLEVILLE	04 79 08 96 27
8 à Huit SAINT MARTIN DE VESUBIE	131 avenue de la gare	06450	SAINTE MARTIN VESUBIE	04 93 03 21 38
8 à Huit SAINT MARTIN DES BESACES	5 rue de l'Eglise	14350	SAINTE MARTIN DES BESACES	
8 à Huit SAINT MICHEL EN L'HERM	4 rue de l'Abbaye	85580	SAINTE MICHEL EN L'HERM	02 51 30 20 85
8 à Huit SAINT NAUPHARY	788 route d'Albi	82370	SAINTE NAUPHARY	05 63 67 86 33
8 à Huit SAINT PIERRE QUIBERON	70 rue du Général de Gaulle	56510	SAINTE PIERRE QUIBERON	02 97 30 91 46
8 à Huit SAINT PRIEST	9 rue H.A. Fournier	69800	SAINTE PRIEST	04 78 21 01 63
8 à Huit SAINT SATURNIN	27 PLACE DU PLANET	84450	SAINTE SATURNIN LES AVIGNON	04 90 22 47 48
8 à Huit SAINT SYLVAIN	Rue du 18 Juillet 44	14190	SAINTE SYLVAIN	02 31 78 11 50
8 à Huit SALON DE PROVENCE	388 allée Craponne	13300	SALON DE PROVENCE	04 90 17 02 07
8 à Huit SANNERVILLE	4 rue du Maréchal Leclerc	14940	SANNERVILLE	02 31 93 63 98

# REGLEMENT DE JEU

## «LES 40 ANS 8 à Huit»

8 à Huit SCHEIGHOUSE SUR MODER	3 place du Maire Wending	67590	SCHEIGHOUSE SUR MODER	03 88 72 70 92
8 à Huit SEILLANS	25 MONTEE DES FERRAGES	83440	SEILLANS	04 94 84 38 18
8 à Huit SENS DE BRETAGNE	20 avenue Philippe de Volvaire	35490	SENS DE BRETAGNE	02 99 39 54 12
8 à Huit SOUFFLENHEIM	8 grand Rue	67620	SOUFFLENHEIM	03 88 86 61 56
8 à Huit SPAY	11 rue Edouard Moriceau	72700	SPAY	
8 à Huit TALLOIRES	1 place du Lavoir	74290	TALLOIRES	04 50 66 93 85
8 à Huit THANN	9 place du Maréchal de Lattre de Tassigny	68800	THANN	03 89 37 16 01
8 à Huit THAON	RUE Barbières	14610	THAON	02 31 80 01 57
8 à Huit TOULON	PORT MARCHAND	83100	TOULON	04 94 41 01 51
8 à Huit TREGUNC	6 place de l'Eglise	29910	TREGUNC	02 98 50 17 11
8 à Huit TRELON	3,5,7 rue A. Briand	59132	TRELON	03 27 57 05 88
8 à Huit VALLOUISE		05290	VALLOUISE	04 92 23 30 04
8 à Huit VALS LES BAINS	54 rue Jean Jaurès	07600	VALS LES BAINS	04 75 37 46 75
8 à Huit VILLEFORT	20 place du Bosquet	48800	VILLEFORT	04 66 46 80 46
8 à Huit WEITBRUCH	88 rue Principale	67500	WEITBRUCH	03 88 07 89 28
8 à Huit YVRE L'EVEQUE	11 rue de Touraine	72530	YVRE L'EVEQUE	02 43 89 60 75

**REGLEMENT DE JEU**  
**«LES 40 ANS 8 à Huit»**

---

SELARL DI FAZIO & ASSOCIATES